



Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

À propos de l'enquête

L'enquête aborde plusieurs sujets :

- Les pratiques d'affaires écoresponsables : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer **la performance sociale ou environnementale** de l'entreprise ;
- Les technologies propres : équipements, produits ou services qui servent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à **l'environnement** ;
- La démarche de développement durable en entreprise : démarche formelle et structurée s'appliquant à toute l'entreprise et qui vise une performance **financière, sociale et environnementale** ;
- Les compétences du personnel.

Les objectifs de l'enquête sont de dresser un portrait des entreprises selon leurs pratiques d'affaires écoresponsables et selon leur utilisation des technologies propres ainsi que de mesurer l'adoption de démarches de développement durable en entreprise. Afin que ces portraits soient le plus juste possible, il est important que votre entreprise réponde à l'enquête, qu'elle ait adopté ou non une démarche de développement durable, de telles pratiques ou de telles technologies.

L'enquête permettra d'évaluer l'effet des mesures gouvernementales en lien avec le développement durable et l'économie verte et, ultimement, d'améliorer les interventions gouvernementales.

L'enquête est réalisée à la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Confidentialité

Votre entreprise a été sélectionnée pour cette enquête. Votre participation est **obligatoire** conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*.

Les renseignements doivent être transmis à l'Institut de la statistique du Québec, comme demandé dans ce questionnaire. L'Institut de la statistique du Québec garantit la confidentialité des renseignements fournis par votre entreprise dans le cadre de cette enquête.

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de l'Institut de la statistique du Québec sont enregistrées. Si une personne ne souhaite pas que la conversation soit enregistrée, elle peut signifier son refus à l'agent dès le début de l'appel.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au numéro 1 800 561-0213 ou par courriel à l'adresse ddurable@stat.gouv.qc.ca.

Directives

- ▶ **Ne nous retournez pas le questionnaire papier.** Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. L'Institut de la statistique du Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
- ▶ Il est obligatoire de répondre aux questions 1, 2 (et 2.1 au besoin), 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11 et 13. Veuillez vous assurer d'avoir les réponses à ces questions avant de remplir le questionnaire en ligne.
- ▶ Si votre entreprise est fermée ou qu'elle emploie moins de cinq personnes, veuillez communiquer avec l'Institut de la statistique du Québec au 1 800 561-0213.

Caractéristiques de l'entreprise

Comptez toutes les personnes qui ont reçu un Relevé 1 de Revenu Québec, peu importe leur statut d'emploi.

1 En 2024, combien de personnes étaient employées par votre entreprise au Québec ?

- ☐ Moins de 5 ou aucune
- ☐ 5 à 9
- ☐ 10 à 49
- ☐ 50 à 99
- ☐ 100 à 249
- ☐ 250 et plus

2 Le code du secteur d'activité économique inscrit dans la correspondance que vous avez reçue correspond-il au principal secteur d'activité économique de votre entreprise au Québec ? Ce code est tiré du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

- ☐ Oui → [Passez à la question 3](#)
- ☐ Non

L'activité principale de votre entreprise au Québec est celle qui génère la part la plus importante de votre chiffre d'affaires.

→ 2.1 Parmi les secteurs d'activité suivants, lequel représente le mieux l'activité principale de votre entreprise au Québec ?

- ☐ Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
- ☐ Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- ☐ Services publics (SCIAN 22)
- ☐ Construction (SCIAN 23)
- ☐ Fabrication (SCIAN 31, 32 et 33)
- ☐ Commerce de gros (SCIAN 41)
- ☐ Commerce de détail (SCIAN 44 et 45)
- ☐ Transport et entreposage (SCIAN 48 et 49)
- ☐ Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- ☐ Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- ☐ Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- ☐ Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- ☐ Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- ☐ Services d'enseignement (SCIAN 61)
- ☐ Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62)
- ☐ Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- ☐ Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- ☐ Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)
- ☐ Autres services, à l'exception des services de réparation et d'entretien (SCIAN 81 ; SCIAN 811 exclu)
- ☐ Administrations publiques (SCIAN 91)
- ☐ Autre secteur, précisez : _____

Peu importe la provenance du chiffre d'affaires (ventes locales ou internationales), pourvu qu'il s'agisse du chiffre d'affaires de l'entreprise qui fait l'objet de l'enquête au Québec.

3 Pour l'année financière se terminant en 2024, veuillez indiquer dans quelle tranche se situe le chiffre d'affaires de votre entreprise au Québec.

- ☐ Moins de 100 000 \$
- ☐ De 100 000 \$ à 499 999 \$
- ☐ De 500 000 \$ à 1 999 999 \$
- ☐ De 2 000 000 \$ à 9 999 999 \$
- ☐ De 10 000 000 \$ à 19 999 999 \$
- ☐ De 20 000 000 \$ à 49 999 999 \$
- ☐ 50 millions \$ et plus

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Section 1 Pratiques écoresponsables

Une pratique écoresponsable est **une initiative, une action ou un projet** mis en place pour améliorer la **performance sociale ou environnementale** de l'entreprise et qui s'applique à **certains aspects de ses activités**.

La pratique écoresponsable peut s'inscrire dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais peut également être mise en œuvre isolément. L'engagement formel de la haute direction peut être présent, mais n'est pas nécessaire.

Les mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique, à assurer une gestion saine des matières résiduelles ou à favoriser l'insertion sociale sont des exemples de pratiques écoresponsables.

Pratiques écoresponsables à caractère économique

4 En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- ☐ Pratiques visant à intégrer des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissement
Ex. : Lors de la sélection des projets, des choix de placements, de l'achat d'obligations.
- ☐ Pratiques visant à intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans les décisions d'achat de biens ou de services, ou dans les décisions relatives à la sélection des fournisseurs (acquisition écoresponsable)
Ex. : Achat de produits possédant des caractéristiques écoresponsables – possédant une certification ou non – tel que des produits écoénergétiques, remis à neuf, à contenu recyclé, biologiques ou à emballage réduit; recours à des fournisseurs mettant en œuvre des pratiques environnementales ou sociales, notamment les entreprises d'économie sociale et achats locaux.
- ☐ Pratiques visant à promouvoir les bénéfices environnementaux ou sociaux des actions de l'entreprise ou de l'offre de produits dans le cadre de ses activités de marketing
Ex. : Communication de l'obtention d'une certification environnementale ou sociale pour un produit, positionnement écologique d'une marque ou d'un produit comme argument de vente, sensibilisation des consommateurs et consommatrices à la gestion responsable des produits en fin de vie.
- ☐ Pratiques visant à diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services
Ex. : Réalisation d'analyses de cycle de vie, augmentation de la durée de vie des produits, réparation des produits lorsque possible, utilisation de matériaux écologiques, réduction des emballages, intégration de critères environnementaux ou sociaux dans les activités de développement de produits, optimisation des procédés.
- ☐ Pratiques visant à intégrer au système comptable de l'entreprise les coûts environnementaux ou sociaux qu'elle doit assumer ainsi que les coûts relatifs aux risques environnementaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone)
Ex. : Comptabilisation des coûts associés à la gestion environnementale : passif lié à la contamination, coût de la gestion des matières résiduelles, coûts des émissions de gaz à effet de serre, coûts relatifs à la conformité environnementale, etc.
Coûts associés aux risques environnementaux auxquels s'expose l'entreprise : coûts relatifs à une controverse médiatique, coûts d'assainissement après un accident environnemental, coûts pour indemniser des personnes en emploi en raison de la mauvaise qualité de l'air dans l'entreprise, etc.
Processus de divulgation extra financière (divulgation selon les standards reconnus de la performance environnementale, sociale et de gouvernance [ESG] d'une entreprise).
- ☐ Autres pratiques écoresponsables à caractère économique. Précisez :
- ☐ Aucune pratique écoresponsable à caractère économique n'était en place en 2024

Pratiques écoresponsables à caractère social

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

5 En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- ☐ Pratiques visant à contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté
Ex. : Commandites ou bénévolat dans la communauté, financement d'infrastructures, collaboration avec les communautés autochtones, réduction des répercussions négatives des activités de l'entreprise sur la communauté.
- ☐ Pratiques visant à améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels de l'entreprise et les relations de travail
Ex. : Mécanismes visant à établir de saines relations entre l'employeur et le personnel et un climat de travail positif dans l'entreprise, consultation du personnel dans le cadre de la prise de décisions de l'entreprise.
- ☐ Pratiques visant à favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction
Ex. : Mécanismes visant à faciliter les relations et l'intégration intergénérationnelle, et l'intégration des personnes en situation de handicap ou issues de minorités ethniques, réalisation de projets d'insertion sociale.
- ☐ Pratiques visant à favoriser la bonne santé des personnes en emploi
Ex. : Promotion de saines habitudes de vie telles qu'une alimentation saine ainsi que la pratique d'activités physiques, promotion du transport actif, environnement avec peu de bruits ou de vibrations, aménagement de bureau adapté ou ergonomique, éclairage approprié.
- ☐ Pratiques visant à favoriser le bien-être et le développement des personnes en emploi
Ex. : Programme de conciliation travail-vie personnelle, programmes encourageant le développement des compétences, reconnaissance de la loyauté du personnel, meilleures conditions de travail que celles généralement offertes dans le secteur.
- ☐ Pratiques visant à promouvoir la culture
Ex. : Aménagement des lieux en encourageant les artistes locaux, confection d'uniformes ou de meubles par des designers ou artistes locaux, promotion des sorties culturelles, projets visant à mettre en valeur la diversité culturelle, préservation du patrimoine bâti.
- ☐ Autres pratiques écoresponsables à caractère social. Précisez :

- ☐ Aucune pratique écoresponsable à caractère social n'était en place en 2024

Pratiques écoresponsables à caractère environnemental

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

6 En 2024, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- ☐ 6.1 Pratiques visant à améliorer la gestion des matières résiduelles
- Ex. : Compostage, recyclage, inventaire ou plan de gestion des matières résiduelles, effort de réduction à la source, réutilisation ou réparation, valorisation des matières, engagement zéro déchet, réduction des emballages, point de dépôt volontaire pour les produits consignés ou visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP), etc.
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer si les pratiques suivantes étaient en vigueur dans votre entreprise en 2024 :
- ☐ 6.1.1 L'entreprise effectuait un tri pour recycler le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique.
- Si vous avez coché cette pratique, veuillez indiquer si la collecte des matières triées était effectuée par la municipalité, par la MRC ou par une régie municipale en gestion des matières résiduelles
- ☐ Oui ☐ Non
- ☐ 6.1.2 L'entreprise procédait elle-même à la transformation de ses résidus de papier, de carton, de métal, de verre ou de plastique pour les réutiliser dans son processus de production ou pour la revente.
- ☐ 6.1.3 L'entreprise effectuait un tri pour les matières organiques.
- Si vous avez coché cette pratique, veuillez indiquer la forme de collecte des matières triées :
- ☐ La collecte de ces matières était réalisée par la municipalité ou la MRC
- ☐ La collecte était réalisée par une entreprise privée de gestion des matières organiques
- ☐ Les matières étaient reprises par un transformateur avec lequel l'entreprise était liée par contrat ou l'entreprise transformait elle-même ses résidus en un autre produit (ex. : une brasserie qui revend ou donne la drêche à une entreprise qui l'utilisera dans la fabrication de biscuits)
- ☐ L'entreprise procédait elle-même au compostage ou à la biométhanisation de ses résidus sur place, utilisait le compost ou le digestat, le vendait ou le donnait à un tiers
- ☐ Autres méthodes de gestion des matières organiques, précisez :
- ☐ 6.1.4 Autres initiatives pour réduire les déchets
- ☐ 6.2 Pratiques visant à améliorer la gestion de l'énergie
- Ex. : Projet de réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique des bâtiments ou de la chaîne de production, transition vers les énergies renouvelables, production d'énergie renouvelable pour sa propre consommation, valorisation des rejets thermiques.
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :
- ☐ L'entreprise disposait d'un bilan de sa consommation d'énergie
- ☐ L'entreprise avait une cible de réduction de sa consommation d'énergie ou d'amélioration de son efficacité énergétique
- ☐ L'entreprise disposait d'un plan de réduction de sa consommation d'énergie ou d'amélioration de son efficacité énergétique
- ☐ L'entreprise a installé sur son site un équipement de production d'énergie renouvelable
- ☐ L'entreprise disposait d'une personne désignée comme responsable du dossier de l'efficacité énergétique ou de la gestion de l'énergie
- ☐ L'entreprise avait en place d'autres mesures de gestion de la demande en énergie. Précisez :

- ☐ 6.3 Pratiques visant à améliorer la gestion de l'eau
Ex. : Réduction des prélèvements et de la consommation d'eau, réutilisation de l'eau (cycle en boucle fermée), valorisation de l'eau de pluie, traitement des eaux usées, prévention et gestion des risques liés à l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (gestion coordonnée de l'eau).
- ☐ 6.4 Pratiques visant à gérer les émissions atmosphériques (autres que les émissions de gaz à effet de serre (GES))
Ex. : Surveillance de la qualité de l'air ambiant, efforts de réduction des émissions de contaminants atmosphériques, etc.
- ☐ 6.5 Pratiques visant à prévenir la contamination ou la dégradation des sols
Ex. : Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines, réhabilitation des terrains contaminés, prévention de l'érosion des sols, gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement (comme les produits chimiques), réduction de l'utilisation de pesticides, d'insecticides et d'engrais chimiques.
- ☐ 6.6 Pratiques visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles
Ex. : Protection ou restauration des milieux naturels, implantation de mesures de verdissement (plantation d'une quantité significative d'arbres, toits verts), prévention de la présence d'espèces envahissantes ou contrôle de celles-ci, protection des espèces menacées ou vulnérables, prise en compte des répercussions des activités de l'entreprise sur la biodiversité (lors des achats, dans le cadre de toutes les activités intégrées dans la chaîne de valeur, dans la stratégie d'affaires, etc.) et de la dépendance de l'entreprise à l'égard de la biodiversité.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

→ Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :

- ☐ L'entreprise protégeait ou restaurait des milieux naturels sans y être contrainte par une loi ou un règlement.
- ☐ L'entreprise implantait des mesures de verdissement pour favoriser la biodiversité (ex. : plantation d'arbres, toits verts composés d'espèces indigènes).
- ☐ L'entreprise a lutté contre des espèces exotiques envahissantes ou a protégé des espèces menacées ou vulnérables sans y être contrainte par une loi ou un règlement.
- ☐ L'entreprise identifiait, évaluait ou divulguait les répercussions de ses activités sur la biodiversité ou la dépendance de l'entreprise à l'égard de la biodiversité.
- ☐ L'entreprise avait en place d'autres mesures de protection. Précisez :

Veuillez noter que pour une partie des entreprises sélectionnées pour l'enquête, cette question ne sera pas posée dans la version informatisée du questionnaire, afin que les entreprises aient l'occasion de répondre directement aux sous-questions.

- ☐ 6.7 Pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)
Ex. : Préparation d'un plan de réduction des émissions de GES, changement des équipements ou des procédés dans le but de réduire les émissions de GES, optimisation du transport des marchandises pour réduire la consommation de carburant, promotion de l'utilisation des transports actifs et collectifs auprès du personnel, acquisition de véhicules électriques.
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :
- ☐ 6.7.1 L'entreprise disposait d'un inventaire de ses émissions de GES
- ☐ 6.7.2 L'entreprise avait une cible de réduction de ses émissions de GES
- ☐ 6.7.3 L'entreprise disposait d'un plan de réduction de ses émissions de GES
- ☐ 6.7.4 L'entreprise a réduit ses émissions totales de GES par rapport à 2023
- ☐ 6.7.5 L'entreprise était en activité en 2019, et ses émissions de GES ont connu une tendance générale à la baisse pour la période 2019-2024 en raison de plusieurs réductions annuelles.
- ☐ 6.7.6 L'entreprise a progressé vers sa cible de réduction des émissions de GES
- ☐ 6.7.7 L'entreprise avait en place des mesures de réduction des émissions de GES liées au transport
- ☐ 6.7.8 L'entreprise utilisait des procédés ou équipements (autres que ceux liés au transport) qui lui ont permis de réduire ses émissions de GES
- ☐ 6.7.9 L'entreprise avait en place d'autres mesures de réduction des émissions de GES. Précisez :

Veillez noter que pour une partie des entreprises sélectionnées pour l'enquête, cette question ne sera pas posée dans la version informatisée du questionnaire, afin que les entreprises aient l'occasion de répondre directement aux sous-questions.

- ☐ 6.8 Pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
- Ex. : Analyse des risques climatiques projetés (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, érosion et submersion côtières, etc.) sur les activités de l'entreprise, les bâtiments et autres infrastructures, les terrains ou les chaînes d'approvisionnement ; préparation et mise en œuvre d'un plan d'adaptation ; implantation de mesures d'adaptation pour lutter contre les îlots de chaleur (stationnements, toits ou murs végétalisés, plantation d'arbres) ; prévention des risques de coups de chaleur (dans le but de protéger la santé du personnel lors de vagues de chaleur).

→ Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2024 :

- ☐ 6.8.1 L'entreprise disposait d'un rapport d'analyse des risques découlant des conséquences projetées des changements climatiques sur ses activités ou sur sa stratégie d'affaires
- ☐ 6.8.2 L'entreprise disposait d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques
- ☐ 6.8.3 L'entreprise avait en place des mesures pour adapter ses activités, ses stratégies ou ses pratiques dans le but d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques
- ☐ 6.8.4 L'entreprise avait en place d'autres mesures d'adaptation. Précisez :

- ☐ 6.9 Autres pratiques écoresponsables à caractère environnemental. Précisez :

- ☐ 6.10 Aucune pratique écoresponsable à caractère environnemental n'était en place en 2024

Pratiques écoresponsables – Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

L'économie circulaire s'appuie sur des pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en place par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en place dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2024.

7 En 2024, quelles pratiques d'économie circulaire parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes

- ☐ L'écoconception (conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire ou de prévenir les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie)
- Ex. : Réfléchir à la réduction des quantités de ressources nécessaires à la fabrication d'un produit, ou concevoir un produit de façon à ce que son usage soit prolongé.
- ☐ La consommation ou l'approvisionnement responsables (processus d'achat de biens et services tenant compte de critères environnementaux et sociaux pour la sélection des produits et des fournisseurs)
- Ex. : Produits remis à neufs, locaux, écoénergétiques, à emballage réduit.
- ☐ L'optimisation des activités (amélioration ou modification des techniques, des technologies, des procédés ou des processus employés dans le but de réduire les ressources nécessaires à certaines activités ou d'en maximiser l'utilisation)

Optimiser pour utiliser plus fréquemment

- ☐ L'économie collaborative ou de partage (partage ou mutualisation des biens (ex. : véhicule), des services (ex. : ressources humaines) ou des espaces afin de privilégier l'usage plutôt que la possession)
- ☐ La location à court terme
- Ex. : Location de véhicules, d'outillage, de machinerie, de mobilier.

Prolonger la durée de vie des produits et des composants

- ☐ L'entretien et la réparation (maintien en bon état d'utilisation ou remise en bon état de fonctionnement d'un équipement ou d'une installation de l'entreprise)
Ex. : Ressources internes consacrées à l'entretien ou la réparation, partenariat avec organisme spécialisé pour la réparation.
- ☐ Le don et la revente de produits usagés
Ex. : Dons à des organismes ou à d'autres entreprises, vente sur des plateformes en ligne de biens usagés ou de surplus.
- ☐ Le reconditionnement (remise à neuf des produits usagés, ou de leurs composants)
Ex. : Achat de produits remis à neuf plutôt que produits neufs, ressources internes consacrées au reconditionnement.
- ☐ L'économie de fonctionnalité (achat d'un service plutôt que d'un bien)
Ex. : Acheter un service d'impression au lieu d'une imprimante, ou un service de pneumatique où la facturation est aux kilomètres parcourus plutôt qu'au nombre de pneus.

Donner une nouvelle vie aux ressources

- ☐ L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale (échanges de matières, de ressources ou d'énergie (ex : chaleur) entre entreprises pour créer des synergies. La symbiose est le réseau réunissant plusieurs entreprises qui contribuent à créer une synergie).
- ☐ Le recyclage (tri accompagné ou non d'une transformation des matières résiduelles non biodégradables (ex. : plastique, papier, verre, métal, carton) en nouvelles matières premières pour fabriquer d'autres produits). La transformation peut être effectuée par l'entreprise ou par un tiers (ex. : municipalité).
- ☐ Le compostage (tri accompagné ou non d'une transformation en compost des matières organiques telles que les déchets alimentaires industriels ou les résidus de production). Le compostage peut être effectué par l'entreprise ou par un tiers (ex. : municipalité), et être industriel ou pas.
- ☐ La valorisation énergétique des résidus (transformation de matières résiduelles en énergie, chaleur)
Ex. : Valorisation des rejets thermiques des procédés industriels pour le chauffage ou la production énergétique, l'incinération avec récupération d'énergie, la biométhanisation.
- ☐ Autres pratiques d'économie circulaire. Précisez :
- ☐ Aucune pratique d'économie circulaire n'était en place en 2024

→ Si aucune des pratiques d'affaires écoresponsables mentionnées aux questions précédentes (4, 5, 6 et 7) n'était en place dans votre entreprise en 2024, veuillez passer à la question 8.

Sinon, passez à la section 2.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

8 Pour quelle(s) raison(s) n'y avait-il aucune pratique écoresponsable en place dans votre entreprise en 2024 ?

- ☐ Le manque d'intérêt ou la résistance de la clientèle ou des donneurs d'ordres
- ☐ La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (cadres, personnel, conseil d'administration, etc.)
- ☐ Le manque de moyens financiers
- ☐ Le manque d'information pour démarrer le processus
- ☐ Le manque de ressources compétentes
- ☐ Le manque de temps
- ☐ Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- ☐ La conviction que les activités de l'entreprise n'ont pas de conséquences sur l'environnement
- ☐ L'absence de pression pour démarrer le processus
- ☐ L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel (siège social, propriétaire des locaux, municipalité, clientèle, etc.)
- ☐ Autre raison. Précisez :

Section 2 Technologies propres

Les TP constituent souvent le moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Une technologie propre (TP) est **un équipement, un produit, un service ou un procédé** servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement.

Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que des technologies standards offertes sur le marché sont également comprises.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

9 En 2024, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ? Si oui, pour quelles fins ?

- ☐ La protection de l'air et du climat
Ex. : Contrôle des émissions et gestion ou traitement de la pollution atmosphérique.
- ☐ Le traitement des eaux usées
Ex. : Récupération d'huile, filtration.
- ☐ La gestion des matières résiduelles non dangereuses y compris le recyclage et le compostage
Ex. : Triage et compactage des déchets.
- ☐ La protection et l'assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat
Ex. : Traitements physique, chimique, biologique ou thermique, services de contrôle, de confinement et de surveillance.
- ☐ L'utilisation ou la production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles (bioproduits) tels que les biocarburants, les biomatériaux, les produits biochimiques et les produits de biomasse à des fins énergétiques
Ex. : Utilisation de biodiesel, composites agricoles, bioplastique, granules.
- ☐ La production d'énergie renouvelable pour les besoins de l'entreprise ou pour la revente
Ex. : Production d'énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.
- ☐ L'utilisation de réseaux intelligents et le stockage de l'énergie
Ex. : Gestion de la demande en énergie, transmission et distribution de l'énergie, stockage mécanique, piles sophistiquées.
- ☐ L'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces
Ex. : Récupération de chaleur, de froid, automatisation et contrôle de l'énergie, appareils à haute efficacité énergétique
- ☐ La réduction de la consommation d'eau et des pertes, le recyclage de l'eau, etc.
Ex. : Valorisation de l'eau, contrôle de la consommation d'eau.
- ☐ La mobilité durable : véhicules propres et leurs infrastructures, équipements de transport économes en carburant
Ex. : Véhicules électriques et hybrides, station de recharge, matériaux plus légers, pneus à faible résistance, etc.
- ☐ Autre fin. Précisez :
- ☐ Aucune technologie propre n'a été utilisée par l'entreprise en 2024

Section 3 Démarche de développement durable

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE) et la politique environnementale sont aussi considérées comme des démarches de développement durable si elles tiennent compte des trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un **engagement pris à un niveau hiérarchique élevé** qui vise une performance non seulement **financière**, mais aussi **sociale et environnementale**. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

- 10** Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaires (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission, cadre de performance ESG (environnement, société et gouvernance)), sur son site Web, etc.

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

- ☐ Oui → [Passez à la question 11](#)
- ☐ Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 17](#)
- ☐ Non → [Passez à la question 17](#)

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- 11** Dans quel(s) type(s) de document(s) ou sur quel(s) type(s) de support(s) avez-vous officialisé votre engagement dans une démarche de développement durable ?

- ☐ Politique de l'entreprise
- ☐ Stratégie de l'entreprise
- ☐ Modèle d'affaires de l'entreprise
- ☐ Vision de l'entreprise
- ☐ Mission de l'entreprise
- ☐ Site Web de l'entreprise
- ☐ Politique en développement durable
- ☐ Stratégie de développement durable
- ☐ Plan d'action de développement durable
- ☐ Charte ou déclaration de principes de développement durable
- ☐ Cadre de gestion du développement durable
- ☐ Autre, précisez : _____

12 Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- ☐ Oui, les parties prenantes consultées sont :
- ☐ Le personnel
 - ☐ Les fournisseurs
 - ☐ La clientèle
 - ☐ La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, communautés autochtones, etc.)
 - ☐ Les actionnaires
 - ☐ Les investisseurs institutionnels
 - ☐ Les autres investisseurs ou prêteurs
 - ☐ Les membres du conseil d'administration
 - ☐ D'autres personnes
- ☐ Non, l'entreprise ne consulte aucune partie prenante

13 Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ?

Ce suivi peut prendre la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de reddition de compte.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- ☐ Oui
- Veuillez indiquer sur quoi porte le suivi effectué par votre entreprise :
- ☐ Les objectifs et cibles du plan d'action en développement durable ou du plan de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
 - ☐ La performance extra financière selon les critères ESG (environnement, société et gouvernance) de l'entreprise
 - ☐ La performance environnementale des biens et services offerts par l'entreprise
 - ☐ Autre forme de reddition de comptes environnementale ou de développement durable, spécifiez :
- ☐ Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 15](#)
- ☐ Non → [Passez à la question 15](#)

14 Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est *communiqué* aux principales parties prenantes (diffusion sur le site Web ou ailleurs, présentation, conférence, etc.) ?

☐ Oui

→ Si oui, est-ce que vos parties prenantes exigent d'obtenir le suivi de votre démarche de développement durable ?

☐ Oui

→ Cochez le(s) partie(s) prenante(s) qui exige(nt) d'obtenir le suivi de votre démarche de développement durable :

☐ Le personnel

☐ Les fournisseurs

☐ La clientèle

☐ La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, communautés autochtones, etc.)

☐ Les actionnaires

☐ Les investisseurs ou les prêteurs

☐ Les membres du conseil d'administration

☐ Les ministères ou organismes publics desquels l'entreprise reçoit du financement ou auxquels l'entreprise est liée par contrat

☐ Autres, spécifiez : _____

☐ Non, aucune partie prenante n'exige d'obtenir le suivi de la démarche de développement durable de l'entreprise

☐ Non, mais une réflexion est en cours

☐ Non

15 Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?

☐ Oui

→ Spécifiez le sujet :

☐ L'acquisition écoresponsable

☐ L'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de la direction et du personnel

☐ La transition et l'efficacité énergétique

☐ La gestion de l'eau

☐ Les émissions atmosphériques de l'entreprise autres que les émissions de gaz à effet de serre (GES)

☐ La biodiversité et les ressources naturelles

☐ La réduction des émissions de GES associées aux activités de l'entreprise

☐ L'adaptation aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)

☐ L'économie circulaire, à l'exception du recyclage et/ou du compostage

☐ Autres

☐ Non

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

16 Votre entreprise a-t-elle tiré un ou plusieurs bénéfices en lien avec sa démarche de développement durable ? Si oui, lequel ou lesquels parmi les suivants ?

- ☐ Reflet d'une image plus positive de l'organisation
- ☐ Acceptabilité sociale des activités de l'entreprise renforcée
- ☐ Amélioration du climat de travail et de la motivation du personnel
- ☐ Création d'une culture organisationnelle qui favorise l'apprentissage et l'innovation
- ☐ Amélioration de la planification stratégique
- ☐ Amélioration des relations avec les parties prenantes
- ☐ Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- ☐ Réduction de la consommation de ressources
- ☐ Amélioration de la gestion des risques et des crises
- ☐ Amélioration de la productivité
- ☐ Réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation
- ☐ Différenciation des produits de l'entreprise
- ☐ Accès à de nouveaux marchés
- ☐ Accès à du financement ou du capital à tarif préférentiel
- ☐ Possibilité de faire affaire avec des donneurs d'ordre ou des fournisseurs qui ont des exigences en matière de durabilité
- ☐ Possibilité de faire affaire avec des investisseurs institutionnels, des assureurs ou des prêteurs qui ont des exigences en matière de durabilité
- ☐ Créer et offrir des produits et des services qui correspondent à de nouveaux besoins du marché
- ☐ Autre bénéfice tiré
- ☐ Aucun bénéfice tiré

→ [Passez à la section 4](#)

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

17 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas (ou pas encore) entamé de démarche de développement durable ?

- ☐ Le manque d'intérêt de la clientèle ou des donneurs d'ordres
- ☐ La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (chez les cadres, le personnel, le conseil d'administration, les actionnaires, etc.)
- ☐ Le manque de moyens financiers
- ☐ Le manque d'information pour démarrer le processus
- ☐ Le manque d'accompagnement
- ☐ Le manque de ressources compétentes
- ☐ Le manque de temps
- ☐ Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- ☐ L'absence de pression pour démarrer le processus (exigence des fournisseurs, des bailleurs de fonds, de la clientèle, etc.)
- ☐ L'adoption d'une démarche de développement durable relève d'un autre centre décisionnel
- ☐ La démarche de développement durable semble trop lourde
- ☐ Autres raisons. Précisez :

Section 4 Compétences nécessaires pour mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres

Afin de mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables, une démarche de développement durable ou des technologies propres, les entreprises doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente. La présence de personnes détenant des compétences spécialisées est nécessaire dans toute l'organisation, et non pas seulement dans une direction ou à un poste en particulier.

18 Au cours de l'année 2024, avez-vous embauché du personnel ou une ressource externe, par exemple un consultant ou consultante, qui possédait des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres pour répondre aux besoins de votre entreprise ?

☐ Oui

→ Si oui, pour quelle(s) tâche(s) ?

- ☐ Les tâches du personnel de la direction et de l'administration générale
Ex. : Diriger la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables, coordonner l'implantation d'une démarche de développement durable, décider d'intégrer des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) au plan stratégique ou dans les investissements, suivre la performance environnementale, coordonner l'élaboration d'un plan de réduction des GES.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe du marketing, des ventes, des communications
Ex. : Positionnement écologique d'une marque, sensibilisation des clients aux enjeux environnementaux, rédaction de rapports de développement durable, analyse de tendances écoresponsables.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe de la comptabilité ou des finances
Ex. : Évaluation des coûts et des bénéfices environnementaux, évaluation financière de mesures de réduction des GES, gestion des investissements responsables.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe des dossiers juridiques
Ex. : Évaluation de clauses environnementales, expertise en certification environnementale, négociation de contrats écoresponsables, révision ou participation à un audit de conformité environnementale.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe de l'informatique ou du numérique
Ex. : Gestion durable des données, optimisation des infrastructures informatiques, développement de solutions de technologies de l'information et des communications écoresponsables.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe des ressources humaines
Ex. : Intégration de critères écoresponsables dans les offres d'emplois et les critères d'embauche, recrutement de personnel qualifié en environnement, gestion des compétences en environnement, élaboration de formations en développement durable pour le personnel.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe des achats ou de l'approvisionnement
Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables, évaluation des impacts environnementaux des fournisseurs, stratégies d'approvisionnement durable.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe de la recherche et du développement, du design, de la conception
Ex. : Recherche et développement pour des matériaux plus écologiques, analyse du cycle de vie des produits, soutien à l'innovation pour l'écoconception et la réparabilité, développement de mesures de réduction des GES, conception d'emballage durable.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe de la logistique
Ex. : Optimisation des transports, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures, intégration de pratiques ou de procédés à plus faible émission dans le processus de production.
- ☐ Les tâches du personnel qui s'occupe de la production, de la maintenance, de la gestion technique
Ex. : Optimisation des ressources, réduction de la consommation d'énergie, gestion des déchets de maintenance, gestion des matières résiduelles, application de pratiques ou de procédés écoresponsables dans les processus de production.
- ☐ Autres tâches, précisez : _____

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

☐ Non

→ Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

- ☐ L'entreprise n'a pas besoin de compétences dans ces domaines, car elle ne voit pas d'intérêt à adopter des pratiques d'affaires écoresponsables ou une démarche de développement durable ou à améliorer celles en place, ni à utiliser des technologies propres
- ☐ Le personnel de l'entreprise possède déjà les compétences requises
- ☐ L'entreprise manque de ressources financières pour embaucher du personnel
- ☐ La priorité est accordée à la formation du personnel plutôt qu'à l'embauche
- ☐ Personne n'a soumis sa candidature pour le poste
- ☐ L'entreprise a de la difficulté à repérer le personnel qualifié sur les plateformes d'embauche et/ou à faire des recherches selon des critères précis
- ☐ L'entreprise manque d'information ou de soutien pour structurer l'offre d'emploi et/ou l'embauche spécialisée
- ☐ Autre raison, précisez :

19 Votre entreprise a-t-elle l'intention d'améliorer ses pratiques d'affaires écoresponsables ou sa démarche de développement durable, d'adopter de telles pratiques ou démarche, ou d'utiliser des technologies propres dans les 12 prochains mois ?

☐ Oui → [Passez à la question 20](#)

☐ Non → [Passez à la section 5](#)

20 Dans les 12 prochains mois, quelles seront vos priorités en ce qui concerne le développement des compétences de votre personnel dans le but d'améliorer les pratiques d'affaires écoresponsables ou la démarche de développement durable de votre entreprise, d'adopter de telles pratiques ou démarche, ou d'utiliser des technologies propres ?

Une même personne peut effectuer plusieurs tâches.

Indiquez le niveau de priorité selon les tâches effectuées par le personnel de votre entreprise.

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

	non prioritaire	peu prioritaire	assez prioritaire	absolument prioritaire
20.1 Direction et administration générale	☐	☐	☐	☐
Ex. : Diriger la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables, coordonner l'implantation d'une démarche de développement durable, décider d'intégrer des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) au plan stratégique ou dans les investissements, suivre la performance environnementale, coordonner l'élaboration d'un plan de réduction de GES.	↳ Indiquez la raison principale :			
	☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche			
	☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources			
	☐ Manque d'information ou de soutien			
	☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence			
	☐ Autre raison			

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

20.2 Marketing, ventes et communications

Ex. : Positionnement écologique d'une marque, sensibilisation des clients aux enjeux environnementaux, rédaction de rapports de développement durable, analyse de tendances écoresponsables.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐ ☐ ☐ ☐

↳ Indiquez la raison principale :

- ☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- ☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- ☐ Manque d'information ou de soutien
- ☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence
- ☐ Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- ☐ Autre raison

20.3 Comptabilité, finances

Ex. : Évaluation des coûts et des bénéfices environnementaux, évaluation financière de mesures de réduction des GES, gestion des investissements responsables.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐ ☐ ☐ ☐

↳ Indiquez la raison principale :

- ☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- ☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- ☐ Manque d'information ou de soutien
- ☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence
- ☐ Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- ☐ Autre raison

20.4 Dossiers juridiques

Ex. : Évaluation de clauses environnementales, expertise en certification environnementale, négociation de contrats écoresponsables, révision ou participation à un audit de conformité environnementale.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐ ☐ ☐ ☐

↳ Indiquez la raison principale :

- ☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- ☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- ☐ Manque d'information ou de soutien
- ☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence
- ☐ Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- ☐ Autre raison

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

20.5 Informatique, numérique

Ex. : Gestion durable des données, optimisation des infrastructures informatiques, développement de solutions de technologies de l'information et des communications écoresponsables.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐ ☐ ☐ ☐

↳ Indiquez la raison principale :

- ☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- ☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- ☐ Manque d'information ou de soutien
- ☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence
- ☐ Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- ☐ Autre raison

20.6 Ressources humaines

Ex. : Intégration des critères écoresponsables dans les offres d'emplois et critères d'embauche, recrutement de personnel qualifié en environnement, gestion des compétences en environnement, élaboration de formations en développement durable pour le personnel.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐ ☐ ☐ ☐

↳ Indiquez la raison principale :

- ☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- ☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- ☐ Manque d'information ou de soutien
- ☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence
- ☐ Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- ☐ Autre raison

20.7 Achats, approvisionnement

Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables, évaluation des impacts environnementaux des fournisseurs, stratégies d'approvisionnement durable.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐ ☐ ☐ ☐

↳ Indiquez la raison principale :

- ☐ Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche
- ☐ Contrainte budgétaire ou manque de ressources
- ☐ Manque d'information ou de soutien
- ☐ Absence de besoin perçu ou de pertinence
- ☐ Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)
- ☐ Autre raison

Tâches du personnel

Le développement des compétences est ...

20.8 Recherche et développement, design, conception

Ex. : Recherche et développement pour des matériaux plus écologiques, analyse du cycle de vie des produits, soutien à l'innovation pour l'écoconception et la réparabilité, développement de mesures de réduction des GES, conception d'emballages durables.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐
☐
☐
☐

↳ Indiquez la raison principale :

☐

Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche

☐

Contrainte budgétaire ou manque de ressources

☐

Manque d'information ou de soutien

☐

Absence de besoin perçu ou de pertinence

☐

Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)

☐

Autre raison

20.9 Logistique

Ex. : Optimisation des transports, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des infrastructures, intégration de pratiques ou de procédés à plus faible émission dans le processus de production.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐
☐
☐
☐

↳ Indiquez la raison principale :

☐

Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche

☐

Contrainte budgétaire ou manque de ressources

☐

Manque d'information ou de soutien

☐

Absence de besoin perçu ou de pertinence

☐

Personne n'effectue cette tâche dans l'entreprise (tâche inexistante ou effectuée par un fournisseur externe)

☐

Autre raison

20.10 Production, maintenance, gestion technique

Ex. : Optimisation des ressources, réduction de la consommation d'énergie, gestion des déchets de maintenance, gestion des matières résiduelles, application des pratiques ou des procédés écoresponsables dans les processus de production.

non prioritaire **peu prioritaire** **assez prioritaire** **absolument prioritaire**

☐
☐
☐
☐

↳ Indiquez la raison principale :

☐

Personnel déjà suffisamment compétent pour cette tâche

☐

Contrainte budgétaire ou manque de ressources

☐

Manque d'information ou de soutien

☐

Absence de besoin perçu ou de pertinence

☐

Autre raison

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

21 Dans les 12 prochains mois, avez-vous l'intention de proposer des formations à votre personnel pour favoriser l'intégration du développement durable, de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres dans les tâches identifiées ?

- ☐ Oui, et l'entreprise a déjà une idée du ou des type(s) de formation envisagé(s)
→ Veuillez indiquer le(s) type(s) de formation envisagé(s) :
- ☐ Formation à l'interne
- ☐ Formation lors de colloques ou de congrès
- ☐ Formation par des fournisseurs ou des partenaires d'affaires (ex. : institutions bancaires)
- ☐ Formation par des établissements d'enseignement
- ☐ Formation offerte dans le cadre d'un programme gouvernemental québécois ou par une municipalité/MRC
- ☐ Formation offerte dans le cadre d'un programme gouvernemental fédéral
- ☐ Formation par un cabinet d'expertise-conseil ou par une équipe de formation externe
- ☐ Autres, précisez : _____
- ☐ Oui, mais l'entreprise n'a pas encore choisi le type de formation
- ☐ Non, l'entreprise n'a pas l'intention de proposer des formations
- ☐ Je ne sais pas

22 Dans les 12 prochains mois, avez-vous l'intention d'ajouter à vos offres d'emploi et à vos critères d'embauche des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres ?

- ☐ Oui, ces compétences seront considérées comme une exigence
- ☐ Oui, mais ces compétences seront considérées seulement comme un atout
- ☐ Non, l'entreprise sous-traitera ces compétences auprès de consultants ou de consultantes
- ☐ Non, l'entreprise formera le personnel déjà en place
- ☐ Non, l'entreprise n'a pas besoin de ces compétences
- ☐ Non, l'entreprise ne compte pas embaucher dans la prochaine année
- ☐ Je ne sais pas

Section 5 **Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte**

Le gouvernement du Québec a mis sur pied différents programmes d'aide financière afin d'aider les entreprises à réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

23 Veuillez cocher les programmes dont vous connaissez l'existence.

Nom du programme	Description
☐ Bioénergies	Vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de combustibles fossiles par le financement de projets de conversion énergétique à la bioénergie.
☐ Compétivert	Vise à améliorer la compétitivité des entreprises par l'adoption de technologies propres et de pratiques écoresponsables.
☐ Écocamionnage	Vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité dans le transport de marchandises.
☐ ÉcoPerformance	Vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises au Québec par la réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité et de conversion énergétiques.
☐ Fonds Écoleader	Soutient les entreprises qui souhaitent adopter des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres.
☐ Mesure de formation de la main-d'œuvre	Vise à améliorer la compétitivité des entreprises en favorisant le développement des compétences du personnel de façon à améliorer son rendement et sa rétention.
☐ Programme ESSOR, volet 3	Vise à réduire l'empreinte environnementale des entreprises du Québec, notamment par l'adoption de technologies propres.
☐ Programme Valorisation des rejets thermiques	Vise à encourager la réalisation de projets de valorisation des rejets thermiques au Québec, à réduire les émissions de GES et à réduire la consommation d'énergie.
☐ Solutions efficaces	Vise à optimiser la consommation d'électricité.
☐ Technoclimat	Soutient les projets de démonstration technologique en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES, soit pour le développement d'innovation précommerciale ou pour la mise à l'essai d'une technologie qui n'est pas encore sur le marché québécois.
☐ Transportez vert	Aide les entreprises, les municipalités et les organismes publics qui exploitent un parc de véhicules routiers à mettre en place des mesures qui réduisent la consommation de carburant de leurs véhicules et, par conséquent, leurs émissions de GES.

Commentaires

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Merci de votre collaboration !

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Si vous désirez recevoir un courriel lorsque ceux-ci seront disponibles, veuillez nous indiquer votre adresse :